

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE BARJOLS

Date	19/09/2019
Lieu	Salle des Mariages
Présents	DEMIRDJIAN B, BASCHIERI M, JAUFFRET C, PELLEGRINO S, SABATIER H, IMBERT C, FERNANDEZ DE MOYA J, ROUBAUD G, CORTI E, AUTRAN F, ALLARD R, SANCHEZ JM, ROIG E, LANZA-CAILLAT C, VENTURINO-GABELLE, VAURY A, BAGNIS M, APARICIO A,
Absents	GIRODENGO Edith, PAILLAT D, CHAHVERDI G, Valérie RIMBAUD, Bernard TRMELLAT
Procurations	PAILLAT D donne procuration à IMBERT C CHAHVERDI G donne procuration à VENTURINO C TREMELLAT B donne procuration à A VAURY
Quorum	A 20h25 18/23 / A 20h52 : 13/23 sont sortis les 5 conseillers intéressés (Alain VAURY, Catherine VENTURINO-GABELLE, Serge PELLEGRINO, Hélène SABATIER, Monique BAGNIS) par les modifications du PLU, A 20h57 18/23 avec le retour des 5 CM
Heure d'ouverture de la séance	20H25
Heure de clôture de la séance	21h45
Présidence	M. Le Maire. M. DEMIRDJIAN B
Secrétaire	16 Voix pour la candidature de IMBERT Ch 5 Voix pour la candidature de VENTURINO C IMBERT Christian a été élu secrétaire de séance
Public	OUI

A noter : avant l'ouverture officielle de la séance du conseil municipal (20 h 25) le cabinet BEGEAT a présenté à l'ensemble des élus les modifications du PLU.

Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.

Droit d'information des conseillers municipaux respecté par la notice explicative envoyée par courriel.

SECRETARIAT GENERAL

Dossier N°1 :	Compte rendu des décisions prises
	<p>Le maire donne lecture des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décision n° 2019-011 : Attribution des lots n°2 Fermeture – menuiserie à l'entreprise ALIZE, n°3 doublage isolation à l'entreprise SPPR, n°5 Electricité à l'entreprise ITEL NIRONI, lot n°6 Peinture à l'entreprise SPPR, - MAPA réhabilitation d'un logement social route de Tavernes - Décision n° 2019-012 : Abrogation de la décision du Maire n°2018-008 du 31 mai 2018 sur la fixation des tarifs de l'abonnement annuel des élèves résidant à Barjols pour les transports scolaires de la Région PACA - Décision n° 2019-013 : Redevance pour Occupation du Domaine Public due par

	les opérateurs de télécommunications - Décision n°2019-014 : Redevance réglementée pour Chantier(s) provisoire (s)

Dossier N°2 :	Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 23 juillet 2019
<i>Débat</i>	<p>L'Autorité donne à l'approbation le PV de la séance du 23 juillet 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme VENTURINO : p 3 dossier 4 et 5 : il n'y a pas de raison de s'opposer , ces terrains ne sont pas à la vue, au moins ils seront entretenus et rapporteront quelque chose même si c'est dérisoire - P 4 dossier 7 : M TREMELLAT a dit pourquoi vendre maintenant ? il va donc y avoir un manque à gagner <p>C VENTURINO-GABELLE : ne faut-il pas modifier la délibération ? Mme VENTURINO : on ne peut pas faire le gymnase car on ne peut pas recevoir du public zone inondable. On n'a pas répondu à ma question M le Maire : c'est une zone économique et commerciale, nous pouvons recevoir du public mais pas de bâtiments publics. Dès le PLU approuvé, on demandera une évaluation domaniale du terrain dont une partie reste en zone inondable. P5 dossier 2 : M VAURY a demandé le montant de la subvention, et non pas le montant du budget de l'association M le Maire répond que nous allons modifier le PV Mme VENTURINO : j'ai du mal à croire qu'avec un budget qui avoisine les 90 000 € ils sont à flux tendu et mis en péril, soit c'est du chantage ou bien mal géré , P8 dossier 8 : Mme VENTURINO la loi prévoit quelque chose, la commune prévoit quelque chose qui durcit la loi</p>
<i>Vote</i>	Pour : Contre : 4 VENTURINO C , Guilda CHAHVERDI, Alain VAURY et Bernard TREMELLAT Abstention : 1 Monique BAGNIS

Dossier N°3 :	Approbation des modifications du PLU
<i>Débat</i>	<p>M le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés de quitter la salle 8h52 : Quorum 13/23</p> <p>M le Maire précise que chaque élu a reçu la proposition de la délibération.</p> <p>Les questions ont été posées durant l'intervention du bureau BEGEAT</p>
<i>Vote</i>	Pour : 14 Contre : Abstention :

Dossier N°4 :	Acquisition des parcelles 1367 route de Marseille et 1833 Saint Clair
<i>Débat</i>	<p>20 H57 Retour des 5 CM Quor18/23 Me le Maire expose la délibération Cette parcelle I 367 a fait l'objet d'un emplacement réservé, elle a été évaluée par les services des Domaines à 154 000 € La parcelle I 833 pour l'extension du cimetière, évaluée à 60 000 € par le service des Domaines</p> <p>Mme VENTURINO : est-ce que vous avez des retours sur les demandes de subventions faites ? avez-vous déjà une subvention à ce sujet ? M le Maire : au Conseil Départemental (FRAT)</p> <p>M ROUBAUD : qu'est ce qu'on peut espérer comme subvention ?, Mme SABATIER : 184 000 €</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 21 Contre : Abstention :</p>

Dossier N°5 :	Permis de louer - convention avec SOLIHA
<i>Débat</i>	<p>M IMBERT expose le dossier : Une petite différence avec la note explicative : 15 octobre et non 1^{er} octobre, pour des questions de logistiques (Avertir les agences...) Vous avez eu la convention , vous avez eu tout loisir pour la lire, souhaitez vous que je la lise ? Non à la majorité</p> <p>M IMBERT précise que la convention avec SOLEHA perdurera jusqu'à ce que le personnel soit formé Mme CORTI : du coup, ça diminuera le coût.</p> <p>Mme VENTURINO : En p 7, article 3 Il n'y a pas de délai pour l'exécution des travaux ? M IMBERT : Il faudra prouver que les travaux ont été effectués , Mme VENTURINO : donc pas de délai M VAURY : Quand les sanctions ? C IMBERT : Uniquement dans le cas du non respect du règlement Les amendes seront versées à l'ADIL M IMBERT : aide aux bailleurs pour les travaux (ANHA)</p> <p>Beaucoup de réglementations qui évoluent et imposent leurs règles pour l'habitat insalubre</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 18 Contre : Abstention 3 Catherine VENTURINO- GABELLE, Guilda CHAVERDI et Céline JAUFFRET</p>

RESSOURCES HUMAINES

HS sort à 21h11 et revient à 21h15

Dossier N°6 :	Création d'emploi
<i>Débat</i>	<p>M IMBERT présente la délibération Mme VENTURINO : je n'ai pas compris M IMBERT explique pourquoi adjoint administratif plutôt qu'adjoint technique Mme VENTURINO : on a besoin d'un ASVP ou pas ? Le Maire donne la parole à la DGS qui apporte les précisions souhaitées : Nous avons déjà un emploi au grade d'adjoint technique. Compte-tenu du programme des concours de cette filière, les programmes de la filière administrative sont mieux adaptés à la fonction. C'est simplement un changement de filière du grade de référence. Mme VENTURINO : en clair, nous avons déjà un emploi d'ASVP, c'est uniquement pour le changement de filière Mme VENTURINO : merci Laurence</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 21 Contre : Abstention :</p>

ASSOCIATION - CULTURE

Dossier N°7 :	Demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour l'acquisition des tenues CCFF
<i>Débat</i>	<p>M PELLEGRINO présente la délibération M PELLEGRINO : cette demande de subvention concerne 2 personnes , tenues pour les cérémonies Mme VENTURINO : On redemandera d'autre subvention M le Maire : on reçoit le comité de secteur NO, belle réunion, plus de 4 communes, c'est le 4 octobre . Le président aime bien venir à BARJOLS M ROUBAUD : : Il ont donc des formations M PELLEGRINO : en 2020 Mme VENTURINO : On redemandera d'autres subventions</p>
<i>Vote</i>	<p>Pour : 21 Contre Abstention :</p>

Dossier N°8 :	Convention avec l'association HEYUFENG
<i>Débat</i>	<p>M IMBERT expose la délibération Mme VENTURINO : gratuité de la salle alors que c'est une association de VARAGES M IMBERT : c'est pour les barjolais M le Maire : il y en a plusieurs dans ce cas</p>

<i>Vote</i>	Pour : 21 Contre : Abstention :
-------------	---------------------------------------

Dossier N°9 :	Convention avec l'association Les Flots du Rire
<i>Débat</i>	CM IMBERT expose la délibération
<i>Vote</i>	Pour : 21 Contre : Abstention :

EDUCATION - JEUNESSE

Dossier N°10 :	Convention de partenariat avec l'Education Nationale pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail
<i>Débat</i>	Mme JAUFFRET expose la délibération et lit la convention dans sa globalité M le Maire : Est-ce que tout le monde a reçu la convention ? Mme VENTURINO : Non je ne l'ai pas eu Mme JAUFFRET : les écoles ont été dotées de tablettes numériques, d'ordinateurs, c'est un outil innovant, un support pédagogique, tout est contrôlé, il y a des codes pour les parents M le Maire : On est subventionné à 50 %
<i>Vote</i>	Pour : 21 Contre : Abstention :

PV arrêté le 19 septembre 2019 à 22h

M. DEMIROJIAN Benjamin, Maire

Secrétaire de séance, Christian IMBERT

